



Foire européenne d'art contemporain

8^{ème} édition

Dates : Vendredi 4, Samedi 5, Dimanche 6 et Lundi 7 avril 2008

Nombre de participants : 120 artistes, galeristes et associations sélectionnés pourront montrer et vendre leurs œuvres à Metz Expo Evénements

Événement : La sculpture sera à l'honneur cette année avec une présentation dans un espace muséal d'œuvres de Vera Röhm, artiste allemande.

Conditions de participation

Tout artiste, galerie ou association qui le souhaite peut demander à participer à cette manifestation. Il faut cependant être en mesure de vendre des œuvres donc être déclaré comme marchand occasionnel ou permanent. La condition de présenter un artiste seulement sur le stand ne peut être modifiée qu'avec accord du jury. **Le dossier d'inscription présentant l'artiste est soumis à une commission de sélection. Cette commission de sélection a pour mission de veiller à la qualité de la manifestation et à l'homogénéité des œuvres dans l'intérêt de tous.**

La commission n'a pas pour vocation d'évaluer la qualité du travail, elle veille à présenter un ensemble cohérent au public ainsi qu'au respect de la crédibilité de la manifestation. C'est pourquoi elle se refuse à justifier les refus par des courriers personnalisés.

L'admission à exposer est valable pour la manifestation en préparation et n'engage pas l'avenir, la commission étant libre de modifier ses critères de choix d'une année à l'autre.

Mise en œuvre

Chaque artiste, galerie ou association loue un stand qu'il aménage à sa convenance. art.metz réalise des documents sur lesquels paraîtra l'œuvre que vous aurez choisie et vos références. Vous disposez de cartes d'information à envoyer à vos clients et collectionneurs. Vous pouvez acquérir des entrées en demi-tarif. L'inauguration de la manifestation permet à l'association de recevoir les responsables des institutions et les partenaires autour d'un cocktail après visite et discours, vous pouvez en profiter pour recevoir sur votre stand.

Location de l'emplacement

Artistes : stands de 8, 9, 12, 15, 18m² et plus par 3m² supplémentaires

Galeristes et associations : 15, 18, 21m² et jusqu'à 72m² par 3m² supplémentaires.

Pour des dimensions particulières, voir avec les organisateurs.

Frais d'engagement : **150,00€ TTC**

Prix du m² : **100,00€ TTC** avec cloisons (2,50m), moquette, alimentation électrique (boîtier) et enseigne drapeau, 3 spots pour 8m², 9m² et 12m² et 6 spots pour 15 m², 18 m² et plus, charges fixes incluant l'aide au montage, la permanence d'un électricien, de chargés de sécurité, gardiennage de nuit, nettoyage des allées, caisse, accueil, catalogue, page du site, publicité.

Prestations complémentaires possibles : chariot élévateur, location de spots, de table, chaises, chaînes et crochets pour accrochage...

Important

art.metz a lieu à Metz Expo Evénements et par conséquent le règlement qui s'applique est celui des foires et salons de la Fédération.

Chaque stand est occupé par un artiste ou présente un artiste. Le stand loué est occupé par son titulaire du début à la fin de la manifestation pendant les heures d'ouverture. Vous vous engagez à ne pas démonter le stand avant que les visiteurs ne soient partis.

Vous faites un effort de décoration et de présentation afin de donner un cachet à la manifestation et vous veillez à ne pas endommager les cloisons ni le matériel mis à disposition.

Dates et horaires

Judi 3 avril : montage de 8h à 18h, soirée des exposants

Vendredi 4 avril : de 11h à 21h, inauguration à partir de 18h

Samedi 5 avril, Dimanche 6 avril : de 11h à 20h

Lundi 7 avril : de 10h à 18h

Réservation

Chaque artiste, galerie ou association sélectionné se verra adresser en même temps que la décision de la commission, une demande de réservation



Rappel aux artistes

Toute personne qui désire présenter et commercialiser sa création artistique dans les domaines des arts graphiques et plastiques (dessin, peinture, gravure, sculpture, céramique, etc...) doit obligatoirement se déclarer en vertu des lois sociales (art. L-382-1 du CSS) et fiscales (art. 1460-2°, art.102 ter & art. 92-DB 5 G-11 du CGI) afin d'être reconnu administrativement et cela dès le premier euro perçu. Même si cette personne exerce une activité : salariée et/ou indépendante libérale, artisanale, commerciale, agricole etc...y compris retraité du secteur public ou privé.

L'inscription sociale et fiscale est une obligation.

Pour information : sites : www.lamaisondesartistes.fr et www.cnap.fr

Votre dossier de candidature doit comprendre

- la demande de participation complétée
- 6 photos couleurs minimum ou/et un Cd Rom reflétant ce qui sera présenté sur votre stand. Evitez s'il vous plait d'envoyer des catalogues sur tous les travaux, le jury souhaite surtout voir ce que vous présenterez à Metz.
- un CV détaillé concernant l'artiste avec dates et lieux des expositions et une présentation brève de la démarche
- 1 enveloppe format A4 timbrée au tarif en vigueur avec vos nom et adresse si vous désirez le renvoi du dossier après décision du jury
- 1 chèque de 30€ TTC couvrant les frais de dossier à l'ordre de l'association art. metz ou un virement bancaire si vous n'avez pas de compte en France. **Le coût d'encaissement des chèques émis par des banques étrangères étant très élevé, nous n'accepterons plus de chèques autres que ceux émis par des banques françaises.**

Tout artiste, toute galerie sélectionné participera à la Foire, les frais de dossier et de déplacement de la commission ne vous seront pas retournés au cas où vous ne seriez pas sélectionné pour cette année.



Demande de participation à compléter et à retourner avec le dossier le plus rapidement possible

Retourner à : art.metz - Metz Expo Evénements - BP 45059 - F 57072 Metz Cedex 03

Nom d'artiste ou nom de la galerie :

Nom civilPrénom :

Activité artistique :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :Ville : Pays :

Tel :e-mail :

Identification du compte

C/étab	C/guichet	n/compte	c/rice	Domiciliation
10278	05001	00020084401	27	Crédit Mutuel Sainte Thérèse

Identification du compte pour une utilisation internationale

IBAN : FR76 1027 8050 0100 0200 8440 127 BIC : CMCIFR2A
Titulaire du compte: ASSOC. ART METZ
Parc des expositions BP 45059 57072 METZ CEDEX 03

Si vous connaissez des artistes ou des galeries qui souhaitent s'inscrire, vous pouvez photocopier ces documents pour les leurs transmettre.